

Numéro de référence : P-Z1-AAF-026
Opération souveraine d'investissement

Langue : Français
Original : Anglais

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS LA RÉGION DE L'IGAD ET LA CORNE DE L'AFRIQUE

MULTINATIONAL

DJIBOUTI, ÉRYTHRÉE, SOMALIE ET SOUDAN DU SUD

4 000 000 D'UC

DATE D'APPROBATION : AOUT 2025

En l'absence de consentement écrit du pays concerné, la diffusion du présent document avant l'approbation du Conseil d'administration est restreinte. Sans le consentement du pays concerné, le document sera rendu public après examen et approbation par le Conseil d'administration, conformément à la Politique de la BAD en matière de diffusion et d'accès à l'information (DAI).

Vice-présidente	M ^{me} Beth DUNFORD
Directeur général	M. Kennedy K. MBEKEANI
Directeur sectoriel	M. Martin FREGENE
Chefs de division sectoriels	M. Damian IHEDIOHA
	M. Pascal C. SANGINGA
Chef d'équipe	KHAN Ahmed ; chargé en chef, pêche ; AHAI 1
Équipe du projet	EGHAN Mark ; Agroéconomiste principal ; AHAI1
	JOE-NKAMUKE Uzoamaka ; chargé supérieur, agro-industrie ; AHAI 1
	YOUMBI Joseph ; consultant, économie bleue ; AHAI 1
	KANYIMBO Patrick ; coordinateur, intégration régionale ; RDGE
	EGEH, MOHAMUD HUSSEIN ; chargé principal, agriculture ; AHAI4/RDGE
	NYIRINKWAYA Emmanuel ; chargé en chef, fragilité et résilience ; RDTS
	FANI Sebefoly ; chargé supérieur, gestion financière ; SNFI 4
	GACHERU David ; chargé supérieur, acquisitions ; SNFI 3
	SOUMARE, SALIMATA ; Chargée supérieure, gouvernance des ressources naturelles, ECNR
	CLAUSSEN, CHRISTOFFER BORCHGREVINK ; JP ; PITD
	KAMAU, MARGARET ; chargée principale, changement climatique et croissance verte ; PECG2
	Egbe, JULIETTE AYUKNOW ; consultante, genre ; AHGC 1
	NYAGWAMBO, NYASHA LAWRENCE ; consultant, eaux internationales ; FEM
Pairs évaluateurs	SUMA Dauda ; chargé principal, développement industriel ; PITD1
	UMUHIRE Chantal ; chargée supérieure, agriculture ; AHAI-RDGE
	TAYIMLONG, ROBERT AFUH ; chargé principal, fragilité et résilience ; RDTS
	OMOLUABI-DAVIES Ometere ; chargée de l'intégration régionale ; RDNG

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Taux de change au 12/1/2024

Unité monétaire1	Équivalent
1 unité de compte	1,33 USD
1 unité de compte	235,71 DJF (franc djiboutien)
1 unité de compte	19,93 ERN (N érythréen)
1 unité de compte	757,13 SOS (shilling somalien)
1 unité de compte	1,722.31 SSP (livre du Soudan du Sud)
1 unité de compte	1,23 euro

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1 ^{er} janvier - 31 décembre
Djibouti : Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Érythrée : Du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre
Somalie : Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Soudan du Sud : du 1 ^{er} juillet au 30 juin

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	2 20462 lbs
1 mètre (m)	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce (“)
1 kilomètre (km)	0.62 mile
1 hectare (ha)	2,471 acres

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AOO	Appel d’offres ouvert
BAD	Banque africaine de développement
EB	Économie bleue
CEP	Cellule d’exécution de projet
DSP	Document de stratégie pays
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
EIES	Étude d’impact environnemental et social
ERFP	Évaluation de la résilience et de la fragilité pays
FAD	Fonds africain de développement
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
FC	Devise
GES	Gaz à effet de serre
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
DSP-i	Document de stratégie pays intérimaire
MN	Monnaie nationale
NCP	Note conceptuelle du projet
NOCES	Note de conformité environnementale et sociale
ODD	Objectifs de développement durable
PME	Petites et moyennes entreprises
FAT	Facilité d’appui à la transition
PAR	Plan d’action de réinstallation
DSIR	Document de stratégie d’intégration régionale
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PVH	Personnes vivant avec un handicap
RAP	Rapport d’achèvement de projet
REP	Rapport d’évaluation de projet
TREI	Taux de rentabilité économique interne
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
UC	Unité de compte
VAN	Valeur actuelle nette

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

Intitulé du projet	RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS LA RÉGION DE L'IGAD ET LA CORNE DE L'AFRIQUE
Secteur	Agriculture/Économie bleue
Emprunteur/Bénéficiaire du don	IGAD (Djibouti, Érythrée, Somalie et Soudan du Sud).
Instrument du projet	Don au titre du pilier III de la FAT
Organisme d'exécution	Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

CONTEXTE NATIONAL ET STRATÉGIQUE

Période du Document de stratégie d'intégration régionale/document de stratégie pays :	Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Est (2023-2027) DSP Djibouti 2023- 2027 DSP-i Érythrée 2022- 2024 DSP Somalie 2025- 2030 DSP-i Soudan du Sud 2022-2024
Priorités du document de stratégie pays appuyées par le projet :	Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Est Priorité 2 Djibouti Priorité 1 Érythrée Priorité 1 Somalie Priorité 2 Soudan du Sud : Priorité 1
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	Stratégie régionale de l'IGAD pour l'économie bleue et plan de mise en œuvre (2021-2025)
Classification du projet :	Domaine(s) prioritaire(s) pertinent(s) Nourrir l'Afrique Intégrer l'Afrique Industrialiser l'Afrique Améliorer la qualité de vie des populations africaines ODD ODD 1 (mettre fin à la pauvreté) ; ODD 2 (mettre fin à la faim) ; ODD 3 (bien-être) ; ODD 5 (égalité des sexes) ; ODD 8 (croissance économique soutenue et durable) ; ODD 12 (consommation et production responsables) ; ODD 13 (action pour le climat) ; ODD 14 (vie aquatique) ; ODD 17 (partenariats).
Priorité(s) en matière de sélectivité :	Nourrir l'Afrique Productivité agricole (1.1) ; Valeur ajoutée (1.2) ; Investissement dans les infrastructures (1.3) Financement agricole (1.4) ; Inclusion et développement durable Intégrer l'Afrique 4.1 Renforcer la connectivité des infrastructures régionales 4.2 Améliorer l'environnement régional pour l'intégration des marchés
Évaluation de la performance et des institutions pays :	Djibouti - 3,2 sur une moyenne africaine de 3,5 (EPIP 2020). Érythrée - 2,3 sur une moyenne africaine de 3,5 (EPIP 2020). Somalie - 2,0 sur une moyenne africaine de 3,5 (EPIP 2020). Soudan du Sud - 1,9 sur une moyenne africaine de 3,5 (EPIP 2020).
Projets à risque dans le portefeuille pays :	(% d'opérations signalées) (Date : mai 2025) • Djibouti – 47 % • Érythrée – 45 % • Somalie – 47 % • Soudan du Sud – 15 % (Remarque : Les signalements portent sur les instruments de financement des opérations multinationales dont les emprunteurs ou les bénéficiaires sont les administrations nationales de ces pays).

CLASSIFICATION DES PROJETS

Classification des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 3 [1 ^{er} novembre 2024]
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Classification des sauvegardes climatiques :	Catégorie 2
Évaluation du prisme de la fragilité :	Oui
Classification du Système de marqueurs de genre :	Catégorie 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/DE LA BAD

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UC	[Autre devise]	
Facilité d'appui à la transition Pilier III	4 000 000		Don au titre du pilier III de la FAT
Contribution de contrepartie du gouvernement :	463 950		En nature
Coût total du projet :	4 463 950		

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

Objectif de développement du projet :	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les opportunités d'emploi, le commerce intrarégional et la capacité d'adaptation.
Composantes du projet :	Amélioration de la gouvernance collaborative des pêches et des ressources génétiques transfrontalières
	Harmonisation des politiques et facilitation des échanges pour le commerce intrarégional
	Renforcement de la résilience au changement climatique et de l'adaptabilité institutionnelle aux chocs
	Gestion et coordination de projet

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET

Approbation de la NCP :	Juillet 2024
Mission d'évaluation :	Septembre 2024
Date prévue de l'approbation : :	Juin 2025
Entrée en vigueur :	Août 2025
Période de mise en œuvre du projet :	Septembre 2025 - août 2028
Date prévue pour la revue à mi-parcours :	Janvier 2027
Date de clôture du projet :	Septembre 2028

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	7
A.	CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS PAYS/REGIONAUX	7
B.	CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL.....	8
C.	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA BANQUE	8
D.	COORDINATION DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	9
2	DESCRIPTION DU PROJET	9
A.	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....	9
B.	THEORIE DU CHANGEMENT	10
C.	COMPOSANTES DU PROJET	
D.	ZONE CIBLE, POPULATION BENEFICIAIRE ET AUTRES PARTIES PRENANTES DU PROJET	11
E.	EXPERIENCE ET ENSEIGNEMENTS DU GROUPE DE LA BANQUE PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION	11
3	FAISABILITÉ DU PROJET	12
A.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	12
B.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	13
C.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES	14
4	MISE EN ŒUVRE.....	18
A.	MODALITES INSTITUTIONNELLES ET DE MISE EN ŒUVRE	18
B.	PASSATION DE MARCHES	18
C.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENT ET AUDIT.....	19
D.	SUIVI ET EVALUATION	20
E.	GOVERNANCE	21
F.	DURABILITE	21
G.	GESTION DES RISQUES.....	22
H.	RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES.....	22
5	INSTRUMENTS ET POUVOIR JURIDIQUES	23
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE	23
B.	CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE	23
C.	RESPECT DES POLITIQUES DE LA BANQUE	24
6	RECOMMANDATION	25
7	CADRE DE RÉSULTATS.....	26
8	NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)	27

1 CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs pays/régionaux

1. La région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) comprend huit États membres, dont des pays côtiers et des pays enclavés, sur une zone géographique d'environ 5,2 millions de kilomètres carrés. Les pays de l'IGAD, à savoir Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda, dépendent fortement de l'agriculture et de l'élevage, et nombre d'entre eux sont confrontés au stress hydrique et sont vulnérables au changement climatique. Consciente du potentiel inexploité de ses ressources aquatiques et halieutiques, la région s'efforce de passer à des économies plus résilientes grâce à la promotion de l'économie bleue.

2. La stratégie (2021-2025) de la région de l'IGAD pour l'économie bleue vise à promouvoir l'utilisation durable des ressources aquatiques afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de créer des emplois et d'accroître le volume de commerce intrarégional. La pêche est particulièrement importante, car elle assure la subsistance de plus de 230 millions de personnes dans la région. La stratégie s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable 2030 (ODD) des Nations Unies ; elle offre en outre des cadres d'orientation pour les objectifs à long terme de l'IGAD. Plus précisément, l'ODD 2 (mettre fin à la faim), l'ODD 13 (lutter contre le changement climatique) et l'ODD 14 (utilisation durable des océans et des ressources marines) sont en phase avec les priorités de l'IGAD en matière d'économie bleue.

3. Le document de stratégie d'intégration régionale (DSIR) de la Banque africaine de développement (BAD) pour l'Afrique de l'Est (2023-2027) soutient le passage de la région de l'IGAD vers des économies résilientes et diversifiées, en particulier par le biais de son pilier II relatif à la création de chaînes de valeur régionales et à la facilitation du commerce. Le projet cadre bien avec quatre (4) des High 5 de la Banque (Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines) qui, ensemble, soutiennent l'objectif de la Banque de relever les défis économiques et environnementaux auxquels la région est confrontée. Au titre de la priorité « Intégrer l'Afrique », les résultats du projet soutiendront le développement des chaînes de valeur régionales pour le commerce dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Outre le pilier II du DSIR, le projet se concilie bien avec les activités en aval de la priorité 1 « Développement des infrastructures socio-économiques dans les secteurs de l'énergie et des transports » du DSP 2023-2027 de Djibouti. Il aura des retombées en aval sur l'agro-industrie et la pêche grâce à l'appui au développement des entreprises découlant de l'amélioration de la compétitivité visant à stimuler l'activité du secteur privé et à diversifier l'économie grâce au commerce intrarégional du poisson dans le cadre du programme « One Stop Border Post » (poste frontalier unique). De plus, il permettra de créer un lien entre l'alimentation, l'emploi et les opportunités commerciales, tout en favorisant la connectivité et la sécurité maritimes. Le projet est également en phase avec la priorité 1 du DSP intérimaire 2022-2024 de l'Érythrée « Développement d'infrastructures de qualité et durables pour soutenir les chaînes de valeur agricoles en vue de la diversification économique et de la transformation structurelle », ainsi qu'avec la priorité 2 du DSP 2025-2030 de la Somalie « Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour un État plus fort et une économie inclusive » ; et avec la priorité 1 du DSP intérimaire 2022-2024 du Soudan du Sud « Développement des chaînes de valeur agricoles en vue de la diversification économique et de la résilience ». En outre, le projet cadre bien avec la stratégie décennale

de la Banque (2024-2033) à travers le développement inclusif (jeunes et femmes), la stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience (2022-2026) et la stratégie de la Banque en matière de genre (2021-2025). Le projet est également en phase avec les priorités du FAD-16, le Plan d'action sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2025), et l'Accord de Paris sur l'amélioration de la résilience au changement climatique.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

4. L'économie de la région de l'IGAD dépend fortement des ressources naturelles pour atteindre ses objectifs de développement. C'est notamment le cas pour l'agriculture et l'élevage, ainsi que pour la pêche et les ressources aquatiques. Pourtant, la région recèle d'importantes ressources aquatiques inexploitées qui pourraient renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et le commerce. Malgré ce potentiel, le secteur est confronté à plusieurs défis, notamment la faiblesse des cadres institutionnels, une coordination régionale inadéquate et une infrastructure limitée pour les chaînes de valeur, en particulier pour la pêche et l'aquaculture. En outre, la fragmentation des politiques et des cadres réglementaires entrave la gouvernance appropriée et l'utilisation durable de ces ressources.

5. Les capacités de gestion des ressources halieutiques sont limitées, les investissements dans la logistique de la chaîne du froid pour le commerce du poisson sont faibles et l'accès aux marchés est inadéquat pour les pêcheurs et les négociants. En outre, les effets du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes, aggravent la fragilité des communautés côtières et des écosystèmes marins. Pour relever ces défis, l'IGAD a élaboré sa stratégie pour l'économie bleue (2021-2025), axée sur l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale en utilisant l'économie bleue (EB) comme catalyseur pour stimuler des intérêts et des efforts convergents, la promotion de pratiques de pêche durables et l'augmentation de la résilience au changement climatique.

6. Le projet bénéficiera de synergies avec le projet financé par la Banque mondiale sur les systèmes alimentaires pour le renforcement de la résilience en vue de la sécurité alimentaire, ainsi qu'avec le projet financé par le Canada sur le lien entre alimentation, climat et biodiversité, qui porte sur le développement des compétences et des capacités institutionnelles. En s'intégrant et en s'alignant sur ces projets existants, le projet proposé vise à compléter et à renforcer les efforts en cours en matière de gouvernance maritime et de partage des ressources halieutiques transfrontalières, de chaînes de valeur et d'agro-industrie, de commerce transfrontalier et d'intégration régionale.

C. Justification de l'intervention de la Banque

7. L'implication de la Banque dans ce projet est essentielle, en raison de son expertise de longue date en matière d'intégration régionale, de facilitation du commerce et de développement durable en Afrique. La Banque est particulièrement bien placée pour aider la région de l'IGAD à harmoniser les politiques, améliorer la gouvernance de la pêche et favoriser le commerce intrarégional, autant d'éléments essentiels pour libérer le potentiel de l'économie bleue dans la région.

8. Le document de stratégie d'intégration régionale de la Banque (2023-2027) pour l'Afrique de l'Est souligne l'importance du renforcement des chaînes de valeur régionales et de la promotion du commerce, deux priorités du présent projet. En outre, le projet est conforme aux High 5 suivants de la Banque : Nourrir l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Industrialiser l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines, et il

contribue aux efforts de renforcement de la résilience en améliorant l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Grâce à la participation de la Banque, le projet permettra non seulement d'améliorer la sécurité alimentaire, mais aussi de renforcer la résilience économique des communautés vulnérables de pêcheurs menant opérant dans les eaux côtières et intérieures. L'harmonisation des politiques transfrontalières facilitera davantage les échanges dans le cadre de la ZLECAF, contribuant ainsi au développement économique durable.

9. Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du pilier III de la stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience, dans la mesure où la région de l'IGAD connaît une combinaison de conflits, de dégradation de l'environnement et de chômage des jeunes, connue sous le nom de « Triangle des catastrophes ». L'accent mis par le projet sur la promotion d'une économie bleue durable cadre bien avec les objectifs du pilier III de la FAT pour le renforcement de la résilience et les défis sociopolitiques de longue date de la région dans la Corne de l'Afrique, y compris les questions de sécurité maritime.

D. Coordination des partenaires de développement

10. La région de l'IGAD bénéficie d'une forte coordination entre les partenaires de développement, notamment les organisations multilatérales telles que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Union européenne, et les partenaires bilatéraux tels que Trademark Africa, l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Ces partenaires interviennent dans des domaines tels que les infrastructures, la facilitation des échanges et le renforcement des capacités.

11. La Banque collabore avec des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux au sein de la région, conformément à la Stratégie de partenariat de l'IGAD 2022-2025, et joue un rôle essentiel dans la coordination des initiatives de développement, en particulier grâce à son leadership au sein du Groupe des partenaires de développement de l'Afrique de l'Est. La Banque travaille également en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies, notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que la Commission de l'Union africaine (CUA) et les communautés économiques régionales, pour le renforcement de l'intégration régionale. Le projet actuel vise à mobiliser des ressources supplémentaires auprès d'autres partenaires de développement. L'alignement du projet sur la stratégie de l'IGAD pour l'économie bleue garantit une approche cohérente pour favoriser une gouvernance durable de la pêche, la facilitation du commerce et la résilience au changement climatique au sein de la région.

2 DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

12. L'objectif principal du projet est de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de stimuler le commerce intrarégional et la capacité d'adaptation dans la région de l'IGAD. Pour y parvenir, le projet vise en particulier à : i) améliorer la gouvernance de la pêche par la mise en œuvre de plans de gestion intégrée et d'initiatives d'économie bleue ; ii) favoriser l'harmonisation des politiques et des réglementations et la facilitation du

commerce ; et iii) renforcer les institutions et les connaissances pour bien s'adapter aux impacts du changement climatique et à d'autres vulnérabilités.

B. Théorie du changement

13. Le problème central que le présent projet entend résoudre est la sous-utilisation et la gestion non durable des ressources aquatiques dans la région de l'IGAD, qui entrave la sécurité alimentaire, les opportunités commerciales et la résilience au changement climatique. La région est confrontée à des politiques fragmentées, des structures de gouvernance inadéquates et une capacité limitée à gérer la pêche et à promouvoir le commerce intrarégional. Cette situation est exacerbée par la vulnérabilité des communautés côtières au changement climatique.

14. La théorie du changement du projet repose sur l'hypothèse selon laquelle l'amélioration de la gouvernance, l'harmonisation des politiques et le renforcement des capacités de gestion de la pêche conduiront à une utilisation durable des ressources, à une augmentation des échanges commerciaux et à une meilleure résilience au changement climatique. En promouvant la gestion intégrée des ressources halieutiques, en renforçant les institutions et en facilitant l'harmonisation des politiques, le projet créera un environnement propice à la pêche durable et à l'augmentation du commerce intrarégional. Ces interventions devraient permettre d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et de renforcer la résilience au changement climatique dans la région de l'IGAD. La réussite du projet dépend de l'engagement continu des parties prenantes régionales et nationales, d'une coordination efficace et de l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes dans le processus.

15. Pour surmonter les contraintes (identifiées dans le paragraphe précédent) et obtenir les changements attendus, la logique d'intervention du projet repose sur : i) l'amélioration des pratiques de gouvernance des pêches à travers des programmes de renforcement des capacités ; ii) le renforcement de la compétitivité des chaînes de valeur et la facilitation du commerce transfrontalier à travers l'harmonisation des politiques et des réglementations commerciales ; et iii) le renforcement de la résilience au changement climatique et de l'adaptabilité institutionnelle aux chocs. Ces interventions contribueront à augmenter la production de poissons, à accroître les excédents de commercialisation pour le marché et à créer de la valeur ajoutée. À long terme, elles contribueront à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à stimuler le commerce intrarégional dans les pays de l'IGAD. Toutefois, La réussite du projet dépend de la réduction de l'insécurité et des conflits dans la région, de l'engagement permanent des parties prenantes régionales et nationales, d'une coordination efficace et de l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes dans le processus.

Coût du projet et modalités de financement

16. Le coût total du projet proposé est de 4,46 millions d'UC (6,07 millions d'USD), composé d'un don de la Facilité d'appui à la transition (FAT) d'un montant de 4 millions d'UC et d'une contribution en nature du Secrétariat de l'IGAD de 0,46 million d'UC (0,63 million d'USD) sous forme de ressources humaines, de services publics nécessaires, d'espaces de bureaux et de services logistiques. Le coût total du projet comprend les imprévus estimés à 4 % en moyenne. Les ressources de la FAT seront utilisées pour financer tous les services de conseil, l'assistance technique et les biens. Les tableaux 1, 2, 3 et 4 présentent une synthèse des estimations des coûts du projet par composantes et comptes de dépenses, tandis que des informations plus détaillées sont communiquées dans les annexes techniques.

Zone cible, population bénéficiaire et autres parties prenantes du projet

17. Le projet ciblera 4 pays membres de l'IGAD, à savoir Djibouti, l'Érythrée, la Somalie et le Sud-Soudan, en particulier les communautés côtières et riveraines, ainsi que les institutions nationales impliquées dans la pêche, l'aquaculture et l'économie bleue. Les parties prenantes sont définies au sens large tout au long de la chaîne de production du poisson et désignent les acteurs qui la régissent (par exemple, les responsables de la pêche, les agents de surveillance maritime, les douaniers, les ONG) et ceux qu'elle régit, notamment les pêcheurs, les transformateurs, les négociants et les coopératives. Les bénéficiaires directs sont les pêcheurs, les transformateurs, les négociants et les PME impliqués dans la chaîne de valeur du poisson, avec une attention particulière pour les femmes et les jeunes. Environ 250 000 bénéficiaires directs profiteront d'une meilleure gouvernance, d'un meilleur accès au marché et d'opportunités d'emploi accrues dans le commerce du poisson. Les communautés côtières, les institutions gouvernementales et les organisations nationales et régionales impliquées dans la gestion de la pêche et les initiatives de résilience au changement climatique dans l'ensemble de la région de l'IGAD constituent quant à elles les bénéficiaires indirects du projet.

C. Expérience et enseignements du Groupe de la Banque pris en compte dans la conception

18. Les enseignements tirés des interventions précédentes de la Banque et d'autres bailleurs de fonds indiquent qu'il est impératif d'adopter une approche régionale dans la conception d'un programme de cette nature qui implique des ressources naturelles partagées. Le DSIR 2023-2027 pour l'Afrique de l'Est a souligné l'importance de la gestion coordonnée des frontières et de l'harmonisation des politiques et des réglementations dans la gestion des biens publics régionaux. L'expérience acquise dans le cadre de projets financés par la Banque et de programmes d'autres partenaires de développement montre également que la région de l'IGAD doit, de toute urgence, renforcer la gestion de ses ressources naturelles limitées au niveau régional, en améliorant la coordination et en renforçant les bases d'information, afin que les pays puissent gérer leurs ressources transfrontalières d'une manière qui soit économiquement efficace. Ce besoin a poussé l'IGAD à élaborer sa stratégie régionale pour l'économie bleue (2021-2025) afin de renforcer la coordination et d'exploiter efficacement le potentiel de l'économie bleue pour réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

19. Au niveau opérationnel, le projet s'inspire d'autres enseignements tirés des interventions de la priorité Nourrir l'Afrique, en s'appuyant sur la réussite des projets de la Banque dans le domaine du développement des chaînes de valeur, de la facilitation du commerce régional et du renforcement des capacités pour la résilience au changement climatique. Par exemple, lors d'interventions précédentes, l'absence de termes de référence clairs et d'un accord sur la portée des activités à mener par les partenaires de mise en œuvre a entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre. C'est pourquoi l'équipe a eu des discussions approfondies avec les partenaires de mise en œuvre, en convenant de la portée des activités qu'ils allaient mener et en rédigeant un protocole d'accord à l'avance sur la base des activités convenues.

20. Les enseignements tirés des opérations précédentes de la Banque sur les projets multinationaux d'économie bleue et de pêche tels que LEAF II² et ProFishBlue³ sont intégrés dans la conception et la mise en œuvre des opérations proposées. Ces enseignements concernent plus particulièrement la mise en œuvre : i) soutenir les ateliers fiduciaires et les accords de passation de marchés pour remédier aux retards de mise en œuvre ; ii) faciliter l'appropriation par les parties prenantes et la durabilité des infrastructures communautaires pour une viabilité à long terme ; iii) renforcer les capacités institutionnelles du personnel du secteur pour faire face aux chocs mondiaux tels que la COVID-19 et les catastrophes climatiques ; iv) établir des partenariats avec le secteur privé et les PME pour une durabilité à long terme ; v) améliorer la collaboration intersectorielle et la supervision du gouvernement ; vi) soutenir l'appropriation et la participation des bénéficiaires afin d'améliorer la durabilité ; vii) obtenir un soutien politique de haut niveau aux niveaux régional et national ; viii) établir un lien étroit entre les avantages pour l'environnement et l'amélioration des moyens de subsistance pour le bien-être de la communauté ; ix) améliorer la capacité de suivi et d'évaluation pour la surveillance des questions à caractère social et d'égalité des sexes ; et x) renforcer la supervision de la CEP par le gouvernement pour s'assurer que les questions critiques du portefeuille sont prises en compte.

21. Enfin, le projet reflète l'expérience de la Banque en matière d'engagement dans les États en transition et d'adaptation à leurs situations uniques en veillant à l'inclusion des populations marginalisées dans la société, en particulier les femmes et les jeunes.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

22. Le présent projet est une intervention d'assistance technique. Les analyses économiques et financières traditionnelles ne s'appliquent donc pas. Toutefois, la mise en œuvre réussie des activités du projet devrait permettre d'accroître la productivité à long terme en améliorant les pratiques de pêche durables qui se traduisent par des stocks de poissons plus sains, permettant des rendements conséquents et des avantages économiques à long terme pour toutes les nations participantes. Les ressources génétiques, telles que les souches de poissons résilientes, peuvent améliorer la production de l'aquaculture et de la pêche, ce qui se traduit par une augmentation des revenus et une amélioration des moyens de subsistance. Les cadres de gouvernance collaborative permettent aux pays de partager les bénéfices de manière plus équitable, en réduisant les conflits liés aux ressources et en veillant à ce que les nations plus petites ou moins développées économiquement bénéficient d'un accès équitable aux ressources halieutiques et génétiques communes. Une gestion coordonnée peut améliorer l'accès aux marchés internationaux en usant de pratiques durables, en satisfaisant aux exigences de certification et en s'alignant sur les normes mondiales. De telles mesures contribueront à améliorer la balance des paiements et à réduire les déficits budgétaires dans les pays bénéficiaires. Le projet favorisera le commerce transfrontalier et l'intégration économique régionale en harmonisant les réglementations et les politiques.

² Projet de gestion intégrée des zones de pêche et des ressources en eau des lacs Édouard et Albert-2 <https://www.afdb.org/en/documents/multinational-lakes-edward-and-albert-integrated-fisheries-and-water-resources-management-leaf-ii-project>

³ Programme pour l'amélioration de la gouvernance des zones de pêche et des corridors commerciaux de l'économie bleue dans la région de la SADC <https://mapafrica.afdb.org/en/projects/46002-P-Z1-AAF-015>

B. Sauvegardes environnementales et sociales

23. **Catégorisation des risques E&S** : Le projet est classé dans la catégorie 3 conformément à la législation des pays bénéficiaires (en Somalie, la loi sur la gestion de l'environnement promulguée en 2020 ; pour l'Érythrée l'article 20(4) de la Proclamation de 2017 sur l'environnement ; pour Djibouti, la Proclamation n° 179/2017 ; pour le Soudan du Sud le décret n° 2011-029/PR/MHUEAT ; la loi sur l'environnement (2010) et le système de sauvegardes intégré de la Banque. Cette classification a été validée dans ISTS le 1^{er} novembre et confirmée dans SAP le 2 novembre 2024.

24. **Instruments de sauvegardes environnementales et sociales en vigueur** : Le projet étant classé dans la catégorie 3 (risque faible), aucun instrument de sauvegarde environnementale et sociale n'est requis avant l'approbation du projet par le Conseil.

25. **Risques et impacts environnementaux et sociaux** : D'un point de vue environnemental et social, étant donné leur caractère immatériel, les activités à mettre en œuvre, qui consistent en une assistance technique visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, n'ont pas d'impact sur l'environnement biophysique et humain.

26. **Réinstallation involontaire** : La mise en œuvre des activités du projet n'entraînera pas de déplacement de populations, de dommages aux biens, ni de restriction de l'accès aux ressources.

27. **Dispositif institutionnel de mise en œuvre** : Le projet ne comporte aucun risque environnemental ou social à gérer.

28. **La conformité E&S** : Le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil, comme l'atteste la NOCES jointe en annexe.

Changement climatique et croissance verte

29. La région de l'IGAD connaît actuellement, et continuera de connaître, plusieurs risques climatiques, notamment des vagues de chaleur, des vents violents, des sécheresses, des inondations et des précipitations extrêmes. Alors que les sécheresses constituent une menace réelle pour la sécurité alimentaire dans la région, les précipitations extrêmes risquent d'aggraver les inondations, les glissements de terrain, l'érosion des sols et la propagation des parasites et des maladies, avec des effets largement négatifs sur la santé, les moyens de subsistance, les infrastructures ainsi que les écosystèmes marins et d'eau douce. Conscient de ce que les régions climatiques et écologiques transcendent les frontières politiques nationales, le Secrétariat de l'IGAD a élaboré la Stratégie et le Plan d'action régionaux de l'IGAD sur le changement climatique (2023-2030) afin de fournir les grandes lignes d'actions régionales harmonisées et coordonnées pour faire face et réagir aux impacts du changement climatique et pour planifier un avenir résilient sobre en carbone. Le projet prendra en compte ces aspects environnementaux et climatiques régionaux dans le renforcement de la résilience et permettra de recueillir les indicateurs et les données pertinents et de les intégrer dans les mécanismes de prise de décision.

30. Le projet est évalué à l'aide du système de sauvegardes climatiques de la Banque et est classé comme projet de catégorie 2, ce qui signifie qu'il est modérément vulnérable aux effets du changement climatique. Les aspects liés au climat doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre du projet. Le risque d'élévation du niveau de la mer doit être pris en compte lors de la conception et de la construction d'une infrastructure maritime et côtière. L'intégration de technologies de protection contre le changement climatique, telles que

l'utilisation de béton armé et un drainage adéquat, doit être envisagée. Il convient également d'étudier la possibilité d'utiliser des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience au changement climatique dans l'économie bleue. Il s'agit notamment de la conservation des zones humides, l'utilisation d'infrastructures marines de protection et la plantation de mangroves pour préserver les écosystèmes maritimes. Le projet est également évalué à l'aide de la méthodologie d'alignement des BMD sur l'Accord de Paris et est considéré comme aligné sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation dudit Accord. Le projet examinera les possibilités de cofinancement par les guichets de financement du FEM pour les eaux internationales et l'économie bleue. Le financement supplémentaire ciblera la reconstitution des zones de pêche et la restauration des écosystèmes afin de maximiser le rendement durable, de promouvoir la résilience au changement climatique et les services écosystémiques dans les bassins versants et les estuaires et de promouvoir une approche de gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins fluviaux transfrontaliers et des ressources aquatiques.

C. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

31. Le projet devrait avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté, l'inclusion et le progrès socioéconomique, surtout du point de vue de la création d'emplois et de la répartition des richesses. En renforçant la chaîne de valeur de la pêche et en promouvant le commerce intrarégional, le projet créera des opportunités d'emploi directes et indirectes au profit des populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, touchés de manière disproportionnée par la pauvreté. En mettant l'accent sur le développement d'une pêche durable et l'amélioration de l'accès aux marchés, le projet permettra d'augmenter les revenus des petits pêcheurs, des transformateurs et des commerçants, contribuant ainsi à la répartition de la richesse et à la réduction des disparités économiques au sein de la région de l'IGAD. La création d'environ 10 000 emplois directs et de 100 000 emplois indirects sera l'un des principaux moteurs de la réduction de la pauvreté.

32. S'agissant de l'inclusion, le projet met l'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes en veillant à ce que ces derniers et les femmes aient accès à des formations, à des possibilités de renforcement des capacités et à la participation aux processus décisionnels. Les jeunes représentent une énorme proportion de la population de la région et il est nécessaire de faire du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique un secteur « garant d'emplois décents ». Le rôle et la place des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral sont considérés comme des défis majeurs pour le développement agricole et rural au regard de leurs incidences économiques, sociales et environnementales. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans la région de l'IGAD. L'économie bleue est l'un des secteurs cruciaux de la région de l'IGAD à même de débloquer la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes. Des mesures particulières seront également prises dans le but d'éliminer les obstacles qui limitent la participation des femmes dans le secteur de la pêche, tels que le manque d'accès au crédit et aux ressources.

33. Le projet veillera par ailleurs au respect des normes du travail, des règlements de sécurité et d'un traitement équitable afin de promouvoir un environnement sûr et inclusif pendant et après sa mise en œuvre.

Opportunités économiques pour les jeunes

34. Le projet s'inscrit étroitement dans le cadre de la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique et de la Stratégie décennale (2024-2033) de la Banque, surtout en ce qui concerne la promotion de l'emploi, de l'inclusion et de la transformation économique des jeunes. Avec une création prévue de 10 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects et un accent mis sur les jeunes et les femmes en tant que principaux bénéficiaires, le projet soutient directement les trois piliers de la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique, à savoir l'intégration, l'innovation et l'investissement. Grâce à des interventions ciblées telles que la formation professionnelle, des bourses d'études supérieures et l'incubation d'entreprises dans l'économie bleue, le projet renforce le capital humain, encourage l'entrepreneuriat et établit des liens durables avec le marché du travail dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et dans les secteurs connexes.

35. En améliorant l'accès aux marchés, en réduisant les obstacles au commerce et en investissant dans les infrastructures de la chaîne du froid, le projet stimule les chaînes de valeur régionales et les opportunités économiques pour les jeunes, en particulier dans les zones côtières et mal desservies. Ces initiatives cadrent avec l'accent transversal que la Banque met sur la dotation des jeunes en compétences et l'offre pour eux des opportunités dont ils ont besoin pour participer à une croissance verte inclusive et y contribuer.

36. En intégrant le développement des compétences, la création d'emplois et la coopération économique régionale dans un cadre global, le projet propose un modèle transformateur pour lutter contre le chômage et la marginalisation économique des jeunes dans les régions côtières fragiles, tout en accélérant la vision plus large du développement qu'a la Banque.

Possibilités de renforcement de la résilience

37. La diversité géographique des pays de la région, associée à leurs besoins sociopolitiques particuliers – vastes pays enclavés, territoires côtiers et petits États insulaires – met en évidence le rôle essentiel de l'intégration régionale dans la promotion de la résilience. Cette intégration se manifeste par le développement d'une connectivité d'infrastructures immatérielles et physiques, essentielle à la croissance économique et à la stabilité. Les éléments clés de cette connectivité comprennent la progression de la numérisation et du commerce électronique, ainsi que la mise en place d'infrastructures physiques telles que des voies navigables, des zones de transformation agricole, des pôles industriels, des ports bleus et une connectivité maritime améliorée. Ces initiatives facilitent la circulation rapide et efficace des biens, des services et de la main-d'œuvre au-delà des frontières nationales, favorisant ainsi le développement du capital humain. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre une occasion remarquable de réaliser des avantages considérables pour le continent, en permettant aux pays de la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'être mieux en phase et de participer à de vastes réseaux commerciaux continentaux. En faisant de la coopération régionale une priorité et en améliorant les infrastructures, ces pays peuvent unir leurs efforts pour stimuler une croissance économique résiliente et inclusive.

38. De plus, cette transition ouvre la voie à une concertation sur les politiques à mener dans laquelle seraient abordées des questions essentielles telles que la coordination des corridors commerciaux. Ces discussions visent à collaborer pour s'attaquer aux vulnérabilités régionales et à répondre aux multiples facteurs du changement mondial, notamment les défis liés à la fragilité, au changement climatique et aux conflits. Grâce à ces efforts concertés, la région peut mettre en place un cadre solide de résilience, en veillant à prospérer malgré les pressions externes.

39. Le projet vise à renforcer les initiatives régionales axées sur le renforcement de la résilience et la réponse efficace aux défis posés par les chocs climatiques. Il cherche à créer un cadre solide et évolutif pour relever de manière exhaustive les défis du changement climatique en ayant recours à un large éventail de plateformes et d'instruments. Au cœur de cette initiative se trouve le renforcement de la collaboration entre les pays confrontés à des vulnérabilités climatiques similaires par le biais de la coopération régionale. Le projet favorisera une approche unifiée et coordonnée pour améliorer la résilience, moyennant des stratégies qui favorisent l'adaptation au changement climatique et la gestion efficace des ressources. Il s'agit notamment d'efforts conjoints dans la gestion des ressources transfrontalières telles que l'eau et les pêcheries, ainsi que dans l'élaboration de mécanismes cohérents d'intervention en cas de catastrophe pouvant être mobilisés face aux situations d'urgence liées au climat. Le projet facilitera la concertation régionale sur les actions à mener à travers un cadre d'intervention et de gouvernance visant à harmoniser les stratégies nationales avec les objectifs régionaux plus larges de résilience. La promotion de l'échange de connaissances et de la planification collaborative débouchera sur la création d'un socle solide pour une riposte cohérente face aux effets du changement climatique.

40. Le projet utilisera divers mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique par le biais d'instruments financiers, par exemple la mise en place de régimes d'assurance adaptés aux risques liés au climat et l'étude de la possibilité d'appliquer des modèles de financement innovants qui garantissent une base financière suffisante pour renforcer la résilience dans des secteurs essentiels comme l'agriculture, la pêche et les infrastructures. De plus, le projet mettra à contribution des outils numériques avancés et des capacités de partage de données avec une plateforme technologique pour améliorer la surveillance en temps réel des événements climatiques. La mise en place de systèmes d'alerte précoce facilitera la prise de décisions fondées sur des données probantes, en donnant aux parties prenantes les moyens d'agir de manière proactive pour gérer et atténuer les risques climatiques avant qu'ils ne s'aggravent. Enfin, les activités de renforcement des capacités aideront à développer les résultats du projet sur le plan de la durabilité, à dispenser une formation complète et à créer des programmes de partage des connaissances. Ces initiatives doteront diverses parties prenantes – organismes gouvernementaux, communautés locales et acteurs du secteur privé – des compétences et des connaissances nécessaires pour traverser et relever efficacement les défis climatiques, renforçant ainsi leur capacité à contribuer aux efforts de résilience régionaux.

Industrialisation et harmonisation des échanges

41. La région de l'IGAD a conscience du rôle crucial de l'économie bleue dans la promotion de la diversification économique, l'amélioration des capacités productives, la création de richesses et d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les activités intrarégionales sont actuellement entravées par les obstacles techniques au commerce (OTC), qui peuvent restreindre la circulation transfrontalière des produits. L'annexe du Protocole commercial de l'IGAD consacrée aux OTC vise à recenser, prévenir et éliminer les OTC inutiles entre les États membres de l'IGAD et avec d'autres blocs commerciaux. Pour soutenir le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture, le projet entend améliorer les réglementations techniques, entreprendre des évaluations de la conformité et permettre la reconnaissance mutuelle des services de certification. Les normes industrielles et commerciales seront alignées sur les normes internationales, notamment celles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'adoption, la certification et l'application de ces normes protégeront la santé humaine, animale et végétale, assureront la sûreté et protégeront l'environnement. Cette harmonisation facilitera le commerce transfrontalier et améliorera l'accès aux marchés de la région.

42. Les principales institutions intervenant dans la normalisation, la métrologie et l'accréditation jouent un rôle essentiel dans ces efforts. Le projet BE Prosper s'appuiera sur les succès du projet PROFISHBLUE réalisé dans la région de la SADC, en s'efforçant d'améliorer la gouvernance de la pêche et les corridors commerciaux de l'économie bleue. S'appuyant sur l'élaboration et la mise en œuvre antérieures de normes par l'Organisation régionale africaine de normalisation (ARSO) et sur les initiatives préparatoires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour la mise en place de postes frontaliers uniques et la réalisation d'évaluations de la conformité pour le commerce transfrontalier (CACBT), le projet entend améliorer la préparation au commerce intrarégional. Il s'agit notamment d'élaborer des initiatives de recherche sur le renforcement des compétences et des capacités propres à chaque État membre de l'IGAD, avec l'appui de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), ce qui améliorera la base de connaissances et le développement des compétences. Il est aussi question d'améliorer les outils pour soutenir la durabilité de la pêche et l'accès aux marchés pour les produits de la pêche.

43. De plus, le projet fournira des infrastructures en quantité limitée, mais de haute qualité, telles que des camions frigorifiques pour le stockage et le transport des produits de la pêche, et il améliorera l'accès aux intrants de l'économie bleue. Le renforcement des capacités sera offert aux petites et moyennes entreprises (PME) en matière de développement des affaires, de sensibilisation aux processus commerciaux et d'exigences de qualité. Ces efforts soutiendront la formalisation des activités nationales et intrarégionales et aideront à lutter contre les activités illégales, non réglementées et non déclarées (INN).

Promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

44. Suivant le système de marqueurs du genre de la Banque, le projet est classé dans la catégorie 2 et s'aligne étroitement sur le pilier de la Stratégie de la Banque en matière de genre (2021-2025) concernant l'accès au financement et aux marchés. Ce projet permettra la mise en œuvre d'initiatives transformatrices pour relever les défis particuliers auxquels sont confrontées les femmes dans la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture, où environ 96 % des femmes employées participent à des activités « post-récolte » telles que la transformation et le commerce. Le projet s'attaquera également, entre autres, aux normes culturelles et sociales et aux rôles sexospécifiques (coutumes, normes, pratiques ou même lois) qui limitent la participation et le leadership des femmes dans ce secteur ; à l'accès limité des femmes aux actifs, aux ressources, aux marchés et au pouvoir de négociation ; aux méthodes médiocres ou traditionnelles de transformation du poisson (fumage et séchage sur claies, etc.) qui exposent les femmes à des dangers ou à des risques cardiovasculaires ; au faible niveau d'alphabétisation et de connaissances des femmes dans ce domaine et au manque de données ventilées permettant de bien cerner le rôle et l'implication des femmes tout au long de la chaîne de valeur.

45. Le projet s'efforcera délibérément d'assurer une participation et un leadership adéquats des femmes dans la chaîne de valeur de la gouvernance des pêches et de l'aquaculture en renforçant le réseau des femmes dans le secteur de la pêche dans la région. Les réseaux et les coopératives seront soutenus au moyen d'outils et d'infrastructures tels que des installations de traitement pour les entrepôts frigorifiques et des informations sur les marchés, afin d'améliorer leurs activités de commerce du poisson.

4 MISE EN ŒUVRE

A. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre

46. Le Secrétariat de l'IGAD fera office d'organisme d'exécution, avec une cellule d'exécution de projet (CEP) dédiée qui sera composée d'un coordonnateur de projet, d'un responsable de la passation des marchés, d'un responsable des finances et d'un responsable de l'intégration régionale des pêches et de l'économie bleue au sein de la Division de l'agriculture et de l'environnement (AED) de l'IGAD. Le Secrétariat mettra en œuvre et gèrera le projet en assumant l'entière responsabilité de la gestion. La supervision et l'orientation du projet seront assurées par le comité de pilotage du projet (CPP) composé de représentants des ministères de tutelle des pays bénéficiaires de l'IGAD et du directeur de l'AED. Le projet sera également doté d'un comité technique chargé d'évaluer son évolution et ses plans de travail, d'examiner en détail sa mise en œuvre, les défis et les problèmes qui se font jour, ainsi que de formuler des recommandations pour l'amélioration de sa mise en œuvre. Le comité technique sera composé du directeur de l'AED de l'IGAD, du directeur de programme de l'Unité de l'environnement durable, des points focaux pour l'économie bleue des ministères de l'IGAD chargés de l'économie bleue et des organismes de pêche de la région de l'IGAD.

47. Le projet bénéficiera d'un appui à la mise en œuvre de la part de partenaires de développement, compte tenu de la diversité et de la portée des interventions et de l'avantage comparatif des capacités techniques des partenaires de mise en œuvre. Au nombre de ces partenaires figurent des entités des Nations Unies telles que la FAO et l'ONUDI, des centres d'excellence de l'IGAD, dont l'ICPAC, et des institutions de recherche et universitaires telles que l'Université de la Colombie-Britannique. Leurs rôles et contributions sont décrits dans la section consacrée à la mise en œuvre dans l'annexe technique (annexe 4-4). Le travail des partenaires est renforcé au niveau communautaire par des points focaux, désignés et nommés au ministère sectoriel, qui assurent la liaison avec les comités techniques de l'IGAD pour des orientations et des directives concernant la mise en œuvre.

B. Passation de marchés

48. La passation de marchés de fourniture de biens et de services de conseil financés par la Banque sera conforme à la Politique de passation des marchés datée d'octobre 2015, telle que modifiée périodiquement (le « Cadre de passation des marchés ») et aux documents types d'appel d'offres pertinents de la Banque, ainsi qu'aux dispositions stipulées dans l'Accord de financement. Plus précisément, tous les contrats destinés à la passation de marchés avec International Advertising suivront les méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque, en utilisant la norme ou le modèle de documents d'appel d'offres applicables de la Banque. Sur la base d'évaluations détaillées des risques effectuées lors de l'évaluation initiale, pour certains contrats, ce sont les méthodes et procédures de passation des marchés de l'IGAD qui seront appliquées, en utilisant les documents types ou modèles pertinents de demande de soumissions.

49. Une évaluation des capacités de l'IGAD en matière de passation de marchés a été réalisée portant principalement sur la structure organisationnelle, le personnel et l'expérience pratique de l'organisation en vue de la conduite de la passation des marchés requis dans le cadre de ce projet. Les résultats de cette évaluation ont révélé que l'IGAD dispose de la structure voulue et du personnel chargé de la passation de marchés ayant l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre le projet. Les détails de cette évaluation figureront dans le rapport d'évaluation préalable du projet et dans l'annexe technique.

50. Un plan de passation des marchés détaillé couvrant au moins les 18 premiers mois de la période de mise en œuvre du projet est préparé dans le cadre de l'annexe technique. Pour accélérer la passation des marchés, l'IGAD engagera et suivra l'approbation de la passation anticipée des contrats d'activités critiques afin de réduire les retards dans les acquisitions et dans la mise en œuvre avec les principaux partenaires de mise en œuvre identifiés lors de la conception et de la préparation du projet. La liste des partenaires de mise en œuvre et des activités se trouve dans l'annexe technique

C. Gestion financière, décaissement et audit

51. Désigné comme organisme d'exécution du projet, le Secrétariat de l'IGAD a une vaste expérience de la mise en œuvre de projets financés par des partenaires de développement. Le risque fiduciaire lié au projet est a priori jugé **modéré**. Le projet sera géré par une CEP composée d'un coordonnateur de projet, d'un chargé de l'économie bleue et de l'intégration régionale des pêches, d'un chargé de la passation des marchés et d'un chargé de la gestion financière, qui sera responsable de la gestion au jour le jour du projet. Le chargé de la passation des marchés et de la gestion financière sera également responsable du projet sur le genre et les terres financé par la FAT et mis en œuvre par l'IGAD. Le Secrétariat de l'IGAD met à disposition son système administratif de gestion intégrée des projets et programmes financés, conformément à ses politiques relatives aux infrastructures de gestion financière des projets.

52. Le **budget** du projet, matérialisé dans le WPBA, sera établi par la CEP et adopté par les organes de gouvernance du projet et le comité de pilotage avant d'être soumis à la validation de la Banque avant la fin de l'année N-1 en vue de son exécution au cours de l'année N. Un échéancier budgétaire clair doit être établi pour le projet afin de se conformer à cette disposition.

53. S'agissant du **contrôle interne**, un manuel de procédures comptables et financières ou un manuel de mise en œuvre du projet sera établi et devra répondre aux exigences spécifiques du projet. Le manuel abordera toutes les questions administratives ainsi que les procédures financières et procédures de décaissement, en particulier les décaissements de fonds effectués dans le cadre des activités du projet. Les mesures nécessaires doivent être prises pour s'assurer que sa version finale soit disponible dans les six premiers mois suivant le démarrage du projet.

54. La **gestion comptable du projet** aura recours au logiciel actuel (*système de comptabilité SUN*) déjà utilisé par la CEP pour la gestion des projets. La comptabilité du projet sera une comptabilité d'exercice qui devra être conforme aux normes comptables internationales.

55. En ce qui concerne la **présentation de l'information financière**, conformément aux lignes directrices de la Banque en matière d'information financière et d'audit, le projet devra préparer et soumettre le rapport financier intérimaire (RFI) dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre de l'année civile. En outre, des états financiers annuels distincts seront établis pour le projet, qui serviront de base à l'audit externe. Le format du RFI sera examiné et approuvé au cours de la phase de lancement du projet.

56. Décaissements

Le projet aura accès aux méthodes habituelles de **décaissement** de la Banque, notamment le paiement direct et le compte spécial, au regard des activités envisagées dans le cadre du projet. Ce dernier nécessitera l'ouverture d'un compte bancaire auprès d'une banque

commerciale jugée acceptable par la Banque. En outre, l'IGAD devra payer les ressources de contrepartie fournies pour compléter le financement de la Banque. Ces ressources seront perçues à travers un compte distinct ouvert auprès de la même banque commerciale jugée acceptable par la Banque. L'ouverture du compte spécial sera une condition préalable au décaissement selon la méthode applicable au compte spécial. Le cas échéant, le projet aura accès à la méthode de remboursement de toutes les dépenses prises en charge par l'organisme d'exécution, avec l'approbation préalable de la Banque. La gestion des comptes bancaires du projet sera sous-tendue par la production régulière d'états de rapprochement mensuels et d'états de rapprochement trimestriels du compte spécial de la Banque. La Banque émettra une lettre de décaissement dont le contenu sera examiné et approuvé avec le bénéficiaire du don lors des négociations. Une formation sera également dispensée au lancement du projet et pendant sa mise en œuvre dans le cadre des efforts de renforcement des capacités continuellement déployés par la Banque.

57. Audits

Enfin, en ce qui concerne **l'audit externe**, des dispositions telles que celles utilisées pour le suivi des projets antérieurs réalisés par l'organisme d'exécution et financés par la Banque seront appliquées dans le cadre de ce projet. Il s'agit notamment du recrutement d'un auditeur externe indépendant sur la base de termes de référence préalablement approuvés par la Banque. La durée du contrat de l'auditeur ne doit pas excéder trois exercices financiers, et les rapports d'audit doivent parvenir à la Banque au plus tard six (6) mois après la fin de l'exercice considéré. Ainsi, le premier et le dernier audit peuvent couvrir une période maximale de 18 mois, selon que le premier décaissement a lieu au cours du second semestre de l'année de lancement ou que la date de clôture est fixée au cours du premier semestre de l'année de clôture. Le coût de l'audit sera pris en charge par le projet. La cellule de coordination régionale du projet (CCPR) mettra en place des contrôles internes adéquats pour s'assurer que toutes les opérations financières sont dûment autorisées, correctement enregistrées et tenues à jour dans un système comptable et que les dépenses et les justificatifs connexes sont correctement et physiquement archivés à des fins de supervision et d'audit. Le rapport d'audit, accompagné d'une lettre de recommandations et des réponses, sera soumis à la Banque dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier.

D. Suivi et évaluation

58. La CEP relevant de la direction de l'IGAD aura la responsabilité principale du suivi interne de la mise en œuvre des activités et de l'évaluation de leur impact. Elle préparera des rapports d'avancement trimestriels et annuels conformément au format recommandé par la Banque, en mettant l'accent sur le suivi des résultats et des indicateurs du cadre logique du projet. Un système fonctionnel de suivi et d'évaluation sera mis en place avec l'appui d'un expert. Ce système sera informatisé et équipé d'outils de collecte et de traitement de l'information qui permettront de suivre les réalisations physiques, les décaissements et l'impact socioéconomique et environnemental ventilés par sexe. Il permettra également de détecter les défaillances en temps utile et d'apporter des solutions idoines. Le « niveau de référence » sera établi par les membres de l'équipe de la direction de l'IGAD et complété par les données existantes de la direction. Dans le cadre du projet, il est prévu de mettre en place un système d'information intégré pour la collecte, le traitement et l'analyse des informations sur la pêche et l'aquaculture afin de fournir des données fiables à l'institut en charge de la statistique pour alimenter le processus de prise de décision tant des autorités que des opérateurs privés. Les différentes missions de supervision de la Banque et les rapports d'activité périodiques rendront compte de l'évolution des indicateurs. La performance du projet sera mesurée à mi-parcours et à l'achèvement à travers l'évaluation de son impact à

l'aune des indicateurs de performance définis dans le cadre logique et à travers des enquêtes périodiques et en s'appuyant sur des consultations ciblées.

59. Le suivi externe sera assuré par un comité composé de représentants du comité de pilotage et des autres structures concernées. Ce comité sera chargé de suivre l'avancement du projet, la qualité de ses réalisations, la bonne gouvernance des ressources budgétaires et la coordination avec les partenaires techniques et financiers. Il assurera un suivi rapproché tant des aspects opérationnels qu'environnementaux (PGES) et de ceux relatifs à la gestion fiduciaire, et il participera aux différentes phases du cycle du projet. Ce comité établira un calendrier des réunions trimestrielles avec l'UGP afin de s'enquérir de l'évolution du projet et de recueillir les informations nécessaires à la préparation de ses rapports. Il aidera à résoudre les difficultés rencontrées par le projet, veillera au respect des modalités institutionnelles convenues, et préparera les rapports semestriels de suivi du projet et les communiquera aux responsables hiérarchiques et au comité de pilotage. Afin de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de ce comité, il est prévu d'appuyer la plateforme collaborative pour la direction de l'IGAD.

E. Gouvernance

60. La Corne de l'Afrique a été touchée par un cycle chronique de pauvreté, d'instabilité et de conflits pour les ressources naturelles. Les défis auxquels sont souvent confrontés les pays de la région sont la faiblesse de la gouvernance, le pastoralisme nomade, l'insécurité alimentaire et le partage des ressources. À cet égard, l'IGAD est devenue une pièce centrale de l'architecture politique et sécuritaire de la région. Elle travaille sur la gouvernance et l'intégration régionales en promouvant un leadership à l'écoute aux niveaux local, national et régional et en introduisant des mesures de lutte contre la corruption. Elle travaille également sur la gestion efficace des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, le contrôle des frontières et la non-prolifération des armes légères. Les interventions régionales et multisectorielles qui lui sont affiliées, comme le projet BE Prosper, aident à prévenir et à atténuer les conflits en s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité.

61. En matière de gouvernance, les principaux risques concernent la gestion des finances publiques et la passation des marchés. Pour limiter ce risque, le projet va : i) veiller à l'utilisation des documents et procédures d'appel d'offres types de la Banque, le cas échéant ; ii) distribuer le manuel de gestion financière de la Banque à l'ensemble du personnel du projet ; iii) encourager la présentation régulière de rapports sur l'état d'avancement ; et iv) employer des spécialistes qualifiés et expérimentés de la passation de marchés et de la gestion financière au sein de la CEP. Par ailleurs, la Banque organisera régulièrement des cliniques fiduciaires pour évaluer les capacités qui font défaut. L'équipe de la Banque effectuera régulièrement des missions de supervision et des audits et assurera un suivi étroit pour s'assurer du respect de ses normes et procédures afin de garantir l'optimisation des ressources.

F. Durabilité

62. Des éléments de preuve solides attestent de l'engagement des États membres de l'IGAD envers le projet, comme en témoigne l'alignement du projet sur les politiques nationales et régionales, telles que la Stratégie de l'IGAD pour l'économie bleue (2021-2025) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ces cadres mettent l'accent sur la gestion durable des ressources aquatiques, l'intégration régionale et la résilience climatique. Les objectifs du projet sont également en phase avec l'accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui promeut le commerce transfrontalier. La

participation des gouvernements nationaux à l'effort d'harmonisation des politiques et de la gouvernance des ressources garantit l'appropriation du projet, tandis que le renforcement des capacités des institutions et des communautés locales garantit la pérennité au-delà de la durée de vie du projet.

63. Des cadres institutionnels solides, des compétences techniques et l'inclusion sociale sont essentiels à la pérennité des bienfaits du projet. Le projet renforce les capacités institutionnelles en matière de gouvernance des pêches, de résilience climatique et de facilitation des échanges, en veillant à ce que les organismes nationaux disposent de l'expertise nécessaire pour gérer les ressources de manière durable. L'accent mis sur l'engagement des parties prenantes à tous les niveaux, des pêcheurs locaux aux institutions gouvernementales, garantit une participation et une appropriation continues.

64. Le projet intègre des mesures d'adaptation au changement climatique et des mesures de sauvegarde pour protéger la biodiversité et prévenir la surexploitation des ressources. La viabilité financière est renforcée par les partenariats et la mobilisation des connaissances. Le projet compte mobiliser des ressources supplémentaires auprès de partenaires de développement et du secteur privé. D'autres investissements dans le cadre d'opérations souveraines et non souveraines seront recherchés pour intensifier les activités au niveau national. Grâce aux plateformes d'affaires de l'IGAD, on s'attend à ce que les parties prenantes interviennent sur des instruments de réduction des risques et la création d'un environnement favorable aux investissements du secteur privé, aux centres d'incubation, aux PPP et aux IDE.

G. Gestion des risques

65. Les risques comprennent les perturbations liées au climat, l'instabilité politique et l'insuffisance de capacités de coordination transfrontalière. Au nombre des mesures d'atténuation figurent la mise en place de cadres institutionnels solides pour la gouvernance des pêches, le renforcement de la résilience climatique et la garantie d'un engagement politique de haut niveau entre les États membres de l'IGAD. Un cadre solide de suivi et d'évaluation garantira l'identification précoce des problèmes et des mesures correctives en temps opportun.

H. Renforcement des connaissances

66. À mesure que la Banque intensifiera ses interventions dans la Corne de l'Afrique, d'importantes connaissances seront produites comment renforcer avec succès la résilience dans la région et au-delà. Une attention particulière sera accordée aux connaissances et aux expériences locales et aux enseignements tirés d'interventions similaires dans d'autres régions. Le projet favorisera l'apprentissage transfrontalier au sein de la région en rejoignant les réseaux existants de connaissances sur la résilience et en veillant à ce que le Secrétariat de l'IGAD joue un rôle actif dans la coordination régionale. Les liens d'apprentissage avec l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) seront renforcés par l'échange d'informations, les visites croisées et la formation de certains candidats à l'économie bleue dans les pays bénéficiaires. Des rencontres en personne, du réseautage virtuel et des sites Web dédiés seront les moyens utilisés pour aider à partager les connaissances entre les communautés, les institutions publiques et les autres parties prenantes. Le projet mettra également au point des produits de connaissance tels que des plans de gestion et d'investissement dans l'économie bleue.

67. Les rapports sur l'état d'avancement, les rapports d'audit, les rapports d'examen à mi-parcours, les rapports d'achèvement et d'autres renseignements recueillis conformément

au cadre de suivi et d'évaluation seront utilisés pour consigner par écrit les enseignements tirés. La Banque partagera ces connaissances avec d'autres partenaires de développement et parties prenantes engagées dans des activités liées à l'économie bleue et à la résilience au changement climatique.

5 INSTRUMENTS ET POUVOIR JURIDIQUES

A. Instrument juridique

68. L'instrument juridique pour le financement du projet par le Fonds sera une lettre d'accord signée entre l'IGAD (le « Bénéficiaire »), d'une part, et la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (collectivement la « Banque ») en tant qu'administrateurs de la FAT, d'autre part.

B. Conditions associées à l'intervention de la Banque

69. Condition préalable à l'entrée en vigueur : La lettre d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature par le Bénéficiaire et la Banque et le Fonds en tant qu'administrateurs de la FAT.

70. Condition préalable au premier décaissement : L'obligation pour la Banque d'effectuer le premier décaissement des fonds du don est subordonnée à l'entrée en vigueur de la lettre d'accord et au respect par le Bénéficiaire, sur la forme et le fond, de la condition suivante : a) Nomination d'un coordonnateur du projet pour la durée de ce dernier et d'une CEP intérimaire composée d'un chargé de la passation de marchés et d'un comptable possédant des compétences et des qualifications jugées acceptables par la Banque.

71. Autres conditions

Dans les six (6) mois suivant la date de la lettre d'accord :

- (a) Présentation de la preuve du recrutement de deux (2) experts pour le projet, à savoir i) un spécialiste de la gestion financière, et ; ii) un spécialiste de la passation de marchés, ; avec des qualifications, des compétences, une expérience et des termes de référence jugés acceptables par la Banque ;
- (b) Présentation d'un protocole d'entente conclu entre le Bénéficiaire et les partenaires de mise en œuvre (ONUDI, FAO et UBC) fondé sur un protocole d'accord nouveau ou existant pour la coopération scientifique et technique et des activités de collaboration spécifiées.
- (c) Présentation à la Banque des éléments de preuve confirmant la création et la composition du comité de pilotage du projet (CPP) constitué de représentants des ministères de tutelle chargés de l'économie bleue des pays bénéficiaires de l'IGAD, notamment le Soudan du Sud, l'Érythrée, Djibouti et la Somalie.

72. Engagements : Le Bénéficiaire :

- (a) Soumet à la Banque une demande de retrait avec un compte spécial libellé en USD ouvert auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par le Fonds, au nom du projet, aux fins du dépôt des fonds du don, et un compte d'opérations correspondant en monnaie nationale pour faciliter les paiements liés au projet en monnaie nationale ;
- (b) Met à disposition en temps opportun les ressources requises à titre de contribution de contrepartie en nature au financement du projet afin de faciliter la mise en œuvre de ce dernier dans les délais impartis ;
- (c) Met en œuvre le projet conformément aux politiques de sauvegarde du Groupe de la Banque et à la législation nationale applicable, d'une manière jugée satisfaisante sur la forme et sur le fond par le Fonds ;
- (d) Maintient, pendant toute la durée du projet, l'existence et le fonctionnement de la CEP et du CPP, chacun sous une forme et avec une composition jugées acceptables par la Banque ; et
- (e) Prépare et soumet à la Banque un plan de travail unifié et un manuel de mise en œuvre du projet précisant le calendrier de mise en œuvre du projet, les rôles et les responsabilités, ainsi que les modalités de gestion et de coordination du projet, dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par le Fonds.

C. Respect des politiques de la Banque

Le projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

Mécanisme de recours indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement

73. Les communautés et les personnes qui s'estiment lésées par un projet financé par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs qui existent au niveau du projet ou auprès du

Mécanisme de recours indépendant (IRM). L'IRM veille à ce que les communautés et les personnes touchées par le projet puissent soumettre leurs plaintes au Mécanisme de recours indépendant de la BAD, qui détermine si un préjudice a été subi, ou pourrait être subi, du fait du non-respect par la BAD de ses politiques et procédures. Pour déposer une plainte ou demander de plus amples informations, prière de contacter IRM@afdb.org ou de visiter le site Web de l'IRM www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD et que la Direction de la Banque a eu la possibilité d'y répondre, avant de faire appel à l'IRM.

6 RECOMMANDATION

74. La Direction recommande que le Vice-président (RDVP) valide ce projet pour que le Président approuve un don de 4,00 millions d'UC en faveur de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au titre du pilier III de la FAT aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

7 CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE RÉSULTATS					
A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS LA RÉGION DE L'IGAD ET LA CORNE DE L'AFRIQUE P-Z1-AAF-022			■ PAYS/RÉGION : OPÉRATION MULTINATIONALE/ DJIBOUTI, ÉRYTHRÉE, SOMALIE ET SOUDAN DU SUD		
■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le commerce intrarégional et la capacité d'adaptation					
■ INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : i) Taux de consommation des produits de la mer ; ii) Productivité de la main-d'œuvre tout au long de la chaîne de valeur de la pêche ; et iii) Commerce intrarégional en proportion du total des biens échangés (%)					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
DESCRIPTION DE LA CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DES INDICATEURS	RMF/ADOA INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	BASE DE RÉFÉRENCE (2024)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2028)	MOYENS DE VÉRIFICATION
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Production et productivité du poisson et des produits de la pêche accrues					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Personnes bénéficiant d'une meilleure gestion des systèmes agricoles et alimentaires aquatiques (chaînes de valeur du poisson)	☒	Nombre	1,0 million	1,5 million (50 % de femmes)	Statistiques de la FAO/IGAD/Rapports de la Direction nationale des pêches
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Part de l'Afrique dans la valeur marchande des principaux produits transformés accrue					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Augmentation du volume du commerce transfrontalier du poisson	☐	Tonnes	100 000	150 000	Statistiques de la FAO/IGAD/Rapports de la Direction nationale des pêches
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Meilleures pratiques de gestion pour la gouvernance des ressources transfrontalières					
1.1 : Institutions et organismes de la chaîne de valeur du poisson formés aux meilleures pratiques de gestion des pêches	☐	Nombre	0	12	Rapport de l'IGAD/Rapports d'avancement et de supervision du projet, examen à mi-parcours et évaluations
1.2 Personnes bénéficiant d'une formation professionnelle et supérieure (ventilées par sexe et par âge)	☐	Nombre	0/0/0	8/50 %/< 30	
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Compétitivité des chaînes de valeur et facilitation du commerce transfrontalier					
2.1 : Évaluation de la conformité et réglementation commerciale élaborée	☐	Nombre	0	2	Rapport de l'IGAD/Rapports d'avancement et de supervision du projet, examen à mi-parcours et évaluations
2.2 : Coopératives et associations bénéficiant de camions de chambres froides et d'installations de stockage (ventilées par sexe et par âge)	☐	lots/sessions	0/0/0	4/> 50 %/< 30	
2.3 : Formation des agents des États membres aux normes de pêche et à l'assurance de la qualité (ventilée par sexe)	☐	Nombre/sessions	0/0	16/1	
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Renforcement de la résilience climatique					
3.1 : Extension des systèmes d'information climatique	☐	Nombre	0	4	Rapport de l'IGAD/Rapports d'avancement et de supervision du projet, examen à mi-parcours et évaluations
3.2 : Système de gestion des fonds fiduciaires pour l'économie bleue fonctionnel et opérationnel		Nombre	0	1	
3.3 : États membres bénéficiant d'une plateforme régionale pour le soutien au plan d'action pour l'économie bleue et l'investissement dans les start-up/incubations		Nombre	0	8	

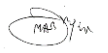
8 NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

A. Information de base⁴		
Intitulé du projet: RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA PROSPÉRITÉ DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS LA RÉGION DE L'IGAD ET LA CORNE DE L'AFRIQUE		Code SAP ou TFMS du projet : P-Z1-AAF-026
Pays : Djibouti, Érythrée, Somalie et Soudan du Sud	Région : RDGE	Instrument de financement : Prêt/Don Financement Projet
Secteur responsable du projet : Agriculture	Chargé (s) du projet : KHAN Ahmed	
Date de la mission d'évaluation <i>ex ante</i> : 9 au 13 septembre 2024	Date prévue de présentation pour approbation : 30/06/2025	
Spécialiste en sauvegardes environnementales : XXXXX		
Spécialiste en sauvegardes sociales : BIDOUZO Sédjro Hostin Esperancia		
Catégorie environnementale et sociale : Catégorie 3	Type d'opération : Opération du Secteur Public	Intermédiaire financier : Non
Date de catégorisation : 01/11/2024	Catégorisation dans ISTS 01/11/2024	Catégorisation dans SAP : Novembre 5, 2024
Ce projet est-il dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?		Non
Ce projet est-il préparé en vertu d'une dérogation aux exigences du Système de sauvegardes intégré (SSI) ?		Non
B. Publication et suivi de la conformité		
B.1 Publication obligatoire		
Évaluation environnementale et sociale/audit/système/autres : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex ante</i> ?	N.A.	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan d'action de réinstallation (PAR) ⁵ : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex ante</i> ?	N.A.	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan de participation des parties prenantes (P3P) : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex ante</i> ?	N.A.	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan de gestion des pestes ou des vecteurs (PGP/PGV) : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex ante</i> ?	N.A.	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan pour les groupes vulnérables (PGV) : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex ante</i> ?	N.A.	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex ante</i> ?	N.A.	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan de prévention et de riposte aux urgences (PPRU) : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex-ante</i> ?	Choisir une réponse	
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Saisir ou insérer date	
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date	
Plan de gestion des déchets dangereux/biomédicaux (PGDD) : [Spécifier en incluant le nombre]		
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation <i>ex-ante</i> ?	N.A.	

⁴ Note : La NOCES doit être est annexée aux rapports d'évaluation des projets/documents avant l'approbation de la haute Direction et/ou du Conseil d'administration.

⁵ Y compris le Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)

Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date		
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Saisir ou insérer date		
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date		
Notification aux pays riverains :			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex ante</i> ?	N.A.		
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date		
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Saisir ou insérer date		
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date		
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l’Emprunteur (annexe à l’Accord financement)⁶			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex ante</i> ?	N.A.		
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Saisir ou insérer date		
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Saisir ou insérer date		
Date de publication par la Banque	Saisir ou insérer date		
Si la publication dans le pays, de n’importe lequel des documents cités ci-dessus, n’est pas prévue, veuillez fournir les raisons légales : NA.			
B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité			
Est-ce qu’un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	N.A.		
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	N.A.		
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu’intégré dans le coût total du projet, est-il <u>entièrement mobilisé et disponible</u> ? ⁷	N.A.		
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclut le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementales et sociales ?	N.A.		
Est-ce que les modalités institutionnelles adéquates ont été convenues avec l’Emprunteur/Client, puis intégrées correctement dans les accords juridiques du projet ?	Oui		
C. Approbation			
Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis pour approbation ?	Oui		
Préparée par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en sauvegardes environnementales :	XXXXX		Saisir ou insérer date
Spécialiste en sauvegardes sociales :	BIDOUZO Sèdjro Hostin Esperancia		22/11/2024
Chargé du Projet :	KHAN Ahmed		Saisir ou insérer date
Soumise par :			
Directeur/rice sectoriel/le:	FREGENE Martin		27/02/2025
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	ISSA Maman-Sani		27/02/2025

⁶ Tel que requis par la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque

⁷ Si un plan d’action de réinstallation (PAR) n’est pas nécessaire bien que l’EIES ait été publiée, joindre l’image/la photo du site/aire/paysage afin de prouver qu’il est libre de toute occupation (une simple déclaration ou une lettre de l’Emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l’Emprunteur indiquant qu’il s’agit d’un terrain appartenant à l’État.